

Préfecture de VAR ARS PROVENCE-ALPES-COTE d'AZUR - Délégation Départementale 83

Contrôle sanitaire des EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Edité le 30 août 2019

MAIRIE DE DRAGUIGNAN HOTEL DE VILLE

Prélevé le: lundi 12 août 2019 à 10h18

Type visite: DDEPCN

par: BORGETTO YANNICK

83300 DRAGUIGNAN

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant : CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'ARRETE PREFECTORAL

COMMUNE DE DRAGUIGNAN

_ Type Code Nom

Prélèvement00244171Unité de gestion0039COMMUNE DE DRAGUIGNAN

Installation UDI 000161 ADDUC. DRAGUIGNAN QUARTIERS EST

Point de surveillance S 0000003952 POINT EPCN DRAGUIGNAN EST

Localisation exactemr Merail AmorCommuneDRAGUIGNAN

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	24,9 °C				25,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
рН	7,7 unité pH			6,50	9,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,10 mg(Cl2)/L				
Chlore total	0,14 mg(Cl2)/L				

Commentaires de terrain

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901

Type de l'analyse : EPCN Code SISE de l'analyse : 00243480 Référence laboratoire : LSE1908-9923

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité		
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure	
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.						
Cuivre	<0,010 mg/L		2,00		1,00	
Nickel	<5 µg/L		20,00			
Plomb	<2 µg/L		10,00			

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00244171)

Eau conforme aux limites de qualité fixées par le Code de la Santé Publique concernant les eaux destinées à la consommation humaine pour les paramètres plomb, cuivre et nickel.

Pour le Directeur Général l'Ingénieur Général du Génie sanitaire

J. WEICHERDING



Préfecture de VAR ARS PROVENCE-ALPES-COTE d'AZUR - Délégation Départementale 83

Contrôle sanitaire des EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Edité le 30 août 2019

MAIRIE DE DRAGUIGNAN HOTEL DE VILLE

83300 DRAGUIGNAN

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant :

CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'ARRETE PREFECTORAL

COMMUNE DE DRAGUIGNAN

Type Code Nom

Prélèvement 00244172 Prélevé le : lundi 12 août 2019 à 09h43
Unité de gestion 0039 COMMUNE DE DRAGUIGNAN par : BORGETTO YANNICK

Installation UDI 000231 ADDUC. DRAGUIGNAN CENTRE-LA CALADE Type visite : DDEPCN

Point de surveillance S 0000003886 POINT EPCN DRAGUIGNAN CENTRE

 Localisation exacte
 cuisine espace st Exupéry

 Commune
 DRAGUIGNAN

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	27,6 °C				25,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
рН	7,1 unité pH			6,50	9,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,20 mg(Cl2)/L				
Chlore total	0,23 mg(Cl2)/L				

Commentaires de terrain

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901

Type de l'analyse : EPCN Code SISE de l'analyse : 00243481 Référence laboratoire : LSE1908-9919

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité		
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure	
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.						
Cuivre	0,028 mg/L		2,00		1,00	
Nickel	<5 µg/L		20,00			
Plomb	<2 µg/L		10,00			

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00244172)

Eau conforme aux limites de qualité fixées par le Code de la Santé Publique concernant les eaux destinées à la consommation humaine pour les paramètres plomb, cuivre et nickel. A noter le dépassement de la référence de qualité pour le paramètre te mpérature. Les températures élevées peuvent favoriser les développemen ts microbiens. Des actions doivent être mises en oeuvre afin d'isoler les canalisations pour respecter la référence de qualité.

Pour le Directeur Général l'Ingénieur Général du Génie sanitaire

J. WEICHERDING